

Prendre en compte le risque incendie en ACM

Les organisateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs s'exaspèrent parfois du caractère perçu comme tracassier des prescriptions des commissions de sécurité au sujet des locaux. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, en 2004, l'incendie du centre équestre de Lescheraines, en Savoie, qui a causé la mort de huit personnes âgées de 12 à 24 ans, a attiré l'attention de la France entière sur le risque incendie en accueil collectif de mineurs. À l'approche de l'été, avant d'intégrer un bâtiment inconnu à l'autre bout de la France, à quoi faut-il faire attention pour éviter un drame ?



L'incendie est un accident trop fréquent et terriblement meurtrier. Selon les statistiques, il s'en déclare un toutes les deux minutes en France. Dix mille personnes en sont victimes chaque année. Par ailleurs, si sept incendies sur dix ont lieu le jour, sept décès sur dix surviennent la nuit. Ces chiffres inquiétants ne peuvent qu'interroger tout directeur ou organisateur d'ACM, particulièrement lorsqu'il est responsable d'une structure avec hébergement.

Sans entrer dans des considérations trop techniques, réfléchissons ensemble comment développer un comportement collectif de sécurité en répondant à ces deux questions :

- Comment éviter la naissance d'un incendie (ce que les pompiers appellent la « *prévention* ») ?
- Si un incendie se déclenche, que faire ? Il s'agit de la « *prévision* ».

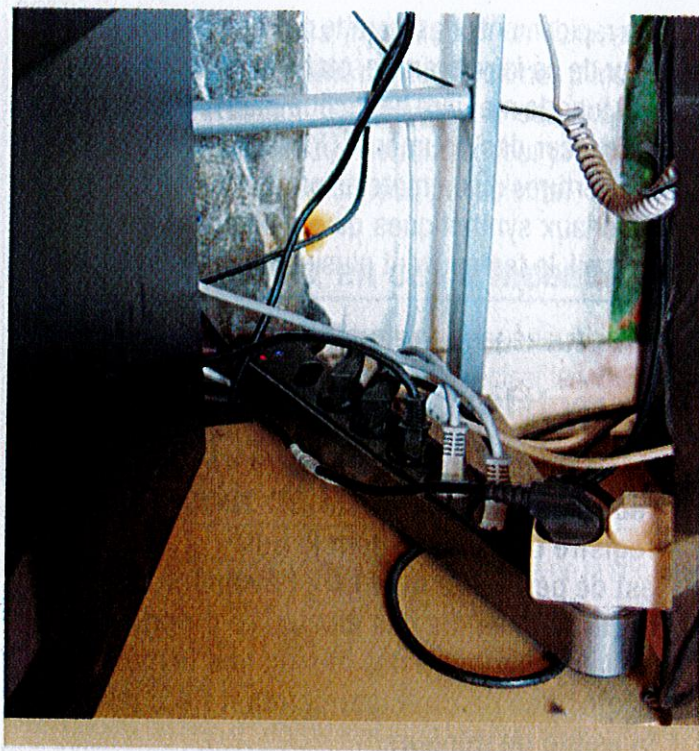
Éviter la naissance d'un incendie

Le risque électrique

Un incendie sur quatre est dû à une installation électrique défectueuse : installation mal entretenue ou surexploitée.

Les multiprises : évitez de surcharger les prises électriques, surtout avec des appareils à forte consommation comme, par exemple, des spots pour le spectacle de fin de centre.

Les rallonges électriques ne doivent pas traverser les allées ou les couloirs afin d'éviter tout trébuchement des enfants. En marchant dessus ou en plaçant des meubles sur une rallonge, on risque de les écraser et d'affaiblir leur isolation. Évitez aussi les rallonges trop longues : les baisses de tension se traduisant par une surchauffe sont proportionnelles à la longueur du fil électrique.



© Laurence Fagnol

Veillez à ne pas surcharger les prises électriques avec des appareils à forte consommation.

Pensez à dérouler complètement avant utilisation les rallonges électriques sur **dérouleur** : si elles restent enroulées sur leur support en étant branchées, la surchauffe peut les faire fondre provoquant ainsi un incendie.

Les matériaux inflammables

Il est important de ne jamais stocker des produits combustibles (papier, carton...) près d'une source de chaleur. Éloignez les produits ou objets inflammables de tout corps chauffant à plus de 60 °C : ampoule, appareil de chauffage. Des manteaux, du linge, ou même un parapluie mis à sécher à proximité d'un appareil de chauffage peuvent s'enflammer tôt ou tard par contact direct ou par la chaleur du rayonnement. De même, si un lampadaire halogène est placé trop près de rideaux ou de décorations murales, la chaleur dégagée par la lampe peut les enflammer (une lampe de 500 W atteint une température de 200 à 580 °C).

Les matériaux ignifugés coûtent cher, c'est pourquoi ils sont peu employés en accueil collectif de mineurs. Or, les matériaux non résistants au feu (papiers, tissus, cartons, peintures, isolants) utilisés en grande quantité pour décorer les salles d'activités, des murs au plafond, constituent un risque. Ils ne peuvent certes pas déclencher un incendie par eux-mêmes, mais peuvent favoriser la propagation du feu en servant de combustible pour nourrir un incendie déclaré, et le rendre ainsi beaucoup plus meurtrier.

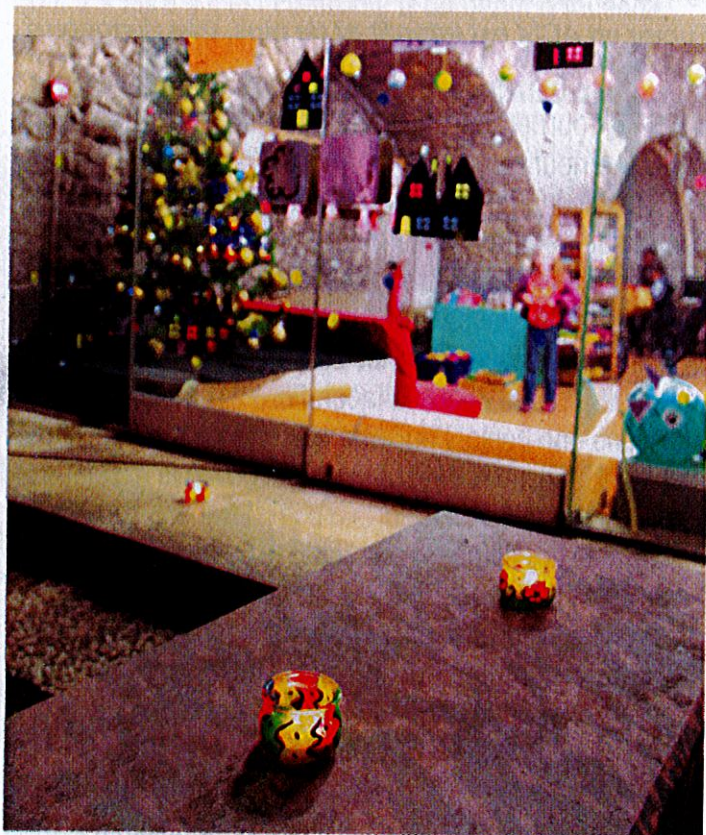
Les bougies

On utilise parfois des bougies pour créer une ambiance festive. Veillons à les placer sur un support stable et une surface plane.

Attention : fabriquer avec les enfants des bougeoirs à partir de matériaux inflammables comme le bois ou le plastique n'est pas une bonne idée.

C'est vite fait ; un courant d'air, l'été, peut facilement renverser une bougie allumée sur une table et mettre le feu à la nappe en papier. On ne laissera donc jamais des bougies sans surveillance, et on s'assurera avant de quitter les lieux qu'elles sont correctement éteintes. Bien sûr, on agira de même pour les feux de veillée en camp : ne pas aller se coucher sans s'être assuré que le feu ne risque pas de reprendre pendant la nuit, en mouillant abondamment son emplacement.

Ne jamais laisser une bougie allumée sans surveillance.

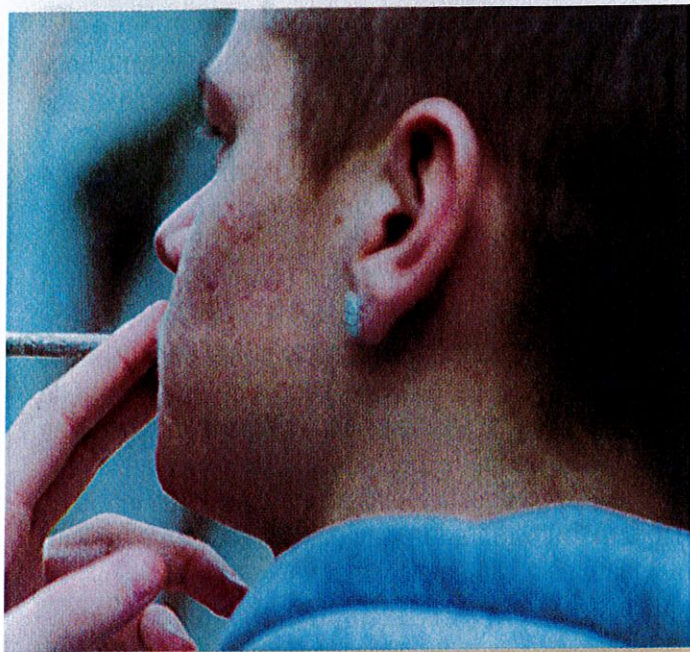


© I.F.

Dans la cuisine

Un départ de feu sur quatre a lieu dans une cuisine. Il faut donc alerter les animateurs ou les jeunes qui participent à la préparation des repas sur quelques précautions indispensables :

- Ne jamais laisser une casserole ou une poêle cuire sans surveillance sur le gaz. Éteindre la cuisinière même si on quitte la pièce pour un court instant. >>>



©

Or, jeter rapidement une cigarette non complètement éteinte par peur de se faire prendre, ou s'endormir en fumant au lit, peut tuer de manière beaucoup plus rapide et efficace que le cancer des poumons. Une cigarette tombant sur des couvertures ou un matelas provoque une combustion de matériaux synthétiques qui intoxique et tue pendant le sommeil, le feu couvant plusieurs heures avant même

Fumer en ACM est interdit et de plus, très dangereux.

➤➤➤ • Tourner les manches des ustensiles de cuisine vers l'intérieur.

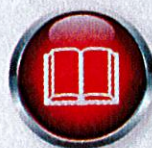
- Porter des vêtements serrés (pour qu'ils n'accrochent pas la poignée des casseroles) et non-synthétiques.
- Les fritures doivent être utilisées avec précaution. L'huile ne doit pas dépasser un niveau maximal, garder une température raisonnable, et être propre. Une huile sale présente plus de risque d'incendie.
- Si dans une poêle, l'huile de cuisson s'enflamme, il faut étouffer le feu, donc couvrir avec un couvercle hermétique, voire une couverture. Ne surtout pas jeter d'eau sur la poêle – l'eau crée des flambées soudaines et propage le feu. Même l'extincteur n'est pas indiqué dans ce cas précis, car la pression risque de disperser l'huile et de répandre l'incendie.
- Si la hotte qui surplombe la cuisinière est mal entretenue, les graisses peuvent à leur tour prendre feu et participer au développement de l'incendie.
- En camp, positionner les réchauds sur des surfaces stables, éloignées de la paroi de la tente-cuisine.

Fumer tue

Répétons-le. Il est interdit de fumer dans l'enceinte d'un ACM, lieux à l'air libre compris, pour les jeunes comme pour les animateurs.

Il reste que cette interdiction peut renforcer chez les ados le rôle symbolique de la cigarette comme transgression de l'interdit, moyen d'émancipation et d'opposition au monde adulte.

Le registre de sécurité



Dans chaque établissement recevant du public existe un registre de sécurité dont le but est de permettre de suivre l'évolution de la sécurité incendie des locaux. Le propriétaire ou le gestionnaire des locaux doit le mettre à disposition du directeur pendant l'accueil ou le séjour de mineurs.

Ce registre est un véritable livre de bord de la sécurité. Il comporte en particulier les éléments suivants :

- numéros de téléphone utiles et d'urgence ;
- présentation de l'établissement et de son classement ;
- noms des différents personnels chargés de la sécurité ;
- plan succinct des locaux avec localisation des moyens de secours ;
- consignes à suivre en cas d'incendie ;
- dates des divers contrôles, vérifications, entretiens techniques, ainsi que les observations auxquelles ceux-ci ont donné lieu ;
- dates et procès-verbaux des visites de sécurité ;
- dates et commentaires des exercices d'évacuation ;
- dates des travaux d'aménagement et de transformation avec leur nature et les noms des entrepreneurs.

Le directeur tient compte des observations qu'il contient et complète ce registre avec un bilan des exercices pratiques d'évacuation incendie organisés avec les mineurs : conditions de déroulement et temps d'évacuation.

l'apparition des flammes (l'inhalation de fumée est la cause principale de mortalité chez les victimes d'incendie). Attirons donc l'attention des jeunes sur ces risques qui concernent autant la vie des autres que leur propre vie, et dont ils ne sont certainement pas conscients.

La conduite à tenir en cas d'incendie

La loi donne au directeur la pleine responsabilité de la sécurité incendie sur son centre, sans préciser les modalités de mise en place. Voici quelques conseils utiles.

Avant le séjour ou l'accueil

Avant tout, prendre contact avec le responsable de la sécurité de la structure pour s'informer du dispositif de sécurité incendie en vigueur. Faire le tour des locaux avec lui en repérant tous les éléments qui participent à la détection d'un départ de feu, à l'alerte et à l'évacuation rapide et sûre des occupants (plans d'évacuation, consignes particulières). Se faire remettre le registre de sécurité de l'établissement (voir encadré p. 76).

S'assurer d'avoir accès pendant l'accueil au local où est situé le tableau d'alarme (clé à disposition), ce qui permet de visualiser le lieu de départ du feu (donc les itinéraires enfumés à éviter pour l'évacuation) et de guider les pompiers à leur arrivée. Prendre connaissance du dispositif d'arrêt et de réarmement du signal incendie.

Un exercice d'évacuation doit être organisé avec chaque nouveau public accueilli.



Se faire indiquer aussi où se trouvent le compteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz, face à ces risques particuliers que constituent une fuite de gaz ou une électrocution.

Pendant le séjour

Vérifier que les issues de secours sont faciles à ouvrir en cas d'évacuation d'urgence. Trop souvent elles ont été fermées à clé, dans la « bonne » intention d'éviter des sorties intempestives des enfants ou des intrusions extérieures. Les couloirs et dégagements ne doivent pas être encombrés par du matériel ou des objets divers. Non seulement ces objets pourraient gêner une évacuation rapide, mais ils pourraient aussi nourrir l'incendie en servant de combustible.

Il s'agit ensuite de s'organiser avec son équipe en sensibilisant les animateurs : faire une visite complète des locaux avec eux, se répartir les rôles afin que chacun sache ce qu'il a à faire s'il est confronté à un début d'incendie.

Organiser un exercice d'évacuation

La lutte contre l'incendie est une course contre la montre. En cas d'incendie, il faut assurer l'évacuation la plus rapide et la plus efficace possible de l'ensemble des occupants des bâtiments : en moins de trois minutes (voir encadré p. 76). Un exercice pratique d'évacuation incendie doit être organisé avec chaque nouveau public accueilli. Dans le cas d'un séjour de vacances, un « *exercice de nuit* » est également mis en place, compte tenu de la gravité particulière des sinistres survenant pendant le sommeil. Ces exercices doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance. Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation sont consignés par le directeur sur le registre de sécurité.

Ces exercices ont tout à la fois une fonction d'**information** (reconnaissance du signal sonore et des circuits d'évacuation), d'**entraînement** (ils permettent d'acquérir des réflexes et un comportement évitant toute panique en cas de sinistre réel), de **vérification** du bon état des installations (c'est souvent à ce moment-là que l'on se rend compte que le signal d'alarme est défaillant) et de **formation** pour les animateurs (vérifier la clarté des consignes et observer si la répartition des tâches est claire pour tous).

Le plus tôt possible

Concrètement, l'exercice devrait être mis en place le plus tôt possible en début de séjour. Pour l'exercice de nuit, mieux vaut le programmer en fin de nuit, peu de temps avant l'heure >>>

➤➤➤ du réveil, pour éviter les difficultés de réendormissement des enfants et la fatigue. Pour cet exercice, préparé avec les animateurs, il faut d'abord choisir un scénario : feu supposé dans un local particulier, qui va entraîner la condamnation d'un cheminement dangereux (couloir, issue, escalier...). L'exercice peut se décomposer ensuite en plusieurs phases.

Donner l'alarme

Le signal sonore spécifique étant identifié au préalable, son déclenchement signifie quitter immédiatement et impérativement le bâtiment : on ne range rien, on n'emporte rien, on ne perd pas du temps à s'habiller si on est en pyjama. On évite toutefois la précipitation, source de panique. Attention : un enfant qui dort profondément peut ne pas réagir au signal sonore. Les animateurs ne doivent pas hésiter à tambouriner aux portes et à entrer dans les chambres. Ce sera d'autant plus le cas évidemment si un enfant est atteint de surdité.

Appeler les pompiers

En principe, le directeur ne devrait pas être compté dans l'effectif d'accompagnement de l'évacuation. Son rôle consiste d'abord à téléphoner aux services de secours. Il appellera de préférence le 18 en France, ou le 112 (multiservices) à l'étranger. Il donnera l'adresse précise du centre, le numéro de téléphone. Il indiquera, s'il le sait, ce qui est à l'origine de l'incendie, précisera s'il y a des victimes et la gravité

de leurs blessures. Il répondra à toutes les questions et ne raccrochera pas avant que cela lui ait été demandé. Il attendra ensuite les secours pour pouvoir les guider.



Le rôle premier du directeur est d'appeler les secours.



L'utilisation de locaux scolaires

L'arrêté du 11 décembre 2009 modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public précise les conditions dans lesquelles les locaux des établissements d'enseignement peuvent être mis à disposition de personnes morales de droit public ou privé qui désirent y organiser des activités à caractère culturel, social ou socio-éducatif. Ces activités doivent être compatibles avec les conditions de sécurité habituelles de l'établissement, et se traduire notamment par la présence en permanence d'un responsable de la sécurité lorsque l'établissement est ouvert au public.

Pour simplifier l'application de ce texte contraignant qui inciterait probablement nombre de chefs d'établissements à décliner le prêt ou la location de leurs locaux aux ACM, il est admis dans la plupart des départements que les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) se contenteraient de demander au directeur de l'ACM de :

- prendre connaissance et s'engager à respecter les consignes de sécurité données par l'exploitant ;
- procéder avec l'exploitant à une visite de l'établissement et à une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours ;
- recevoir de l'exploitant une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement.

En cas de doute sur la réalité du sinistre, il vaut mieux téléphoner plutôt que de perdre un temps précieux à vérifier qu'il y a bien le feu, surtout de nuit. Les pompiers mettent en effet plus de temps avant d'arriver pendant la nuit. Parfois, des alertes intempestives surviennent. Il ne faut pas pour autant prendre les alertes suivantes à la légère.

Évacuer

Le sens d'évacuation aura été déterminé à l'avance en rappelant l'interdiction d'utiliser les ascenseurs et de revenir sur ses pas. Le sens des flèches vertes indique en principe le sens de l'évacuation dans un schéma normal. Ce sens pourra être modifié en fonction de la localisation du feu. Les animateurs guident et accompagnent les enfants dans le calme en aidant les plus jeunes et ceux qui pourraient éprouver des difficultés à se déplacer. Si des personnes en situation de handicap participent à l'accueil, il faut mettre en place une stratégie d'évacuation adaptée à leur handicap (moteur, visuel, auditif, mental...). Pendant le cheminement, tout le monde veille à garder le silence, pour permettre d'entendre cris ou appels. Les animateurs assurent plutôt la fonction de « *serre-file* » en fermant la marche. Ils veillent à refermer les portes derrière eux pour éviter d'alimenter l'incendie. Ils s'assurent de ne laisser aucune personne à l'intérieur et obligent les enfants qui seraient à contre-courant à suivre le groupe.

Rassembler

Une zone de rassemblement aura été repérée et signalée à l'avance : éloignée des bâtiments pour éviter la chute de braises et de matériaux et ne gênant pas l'accès des secours.

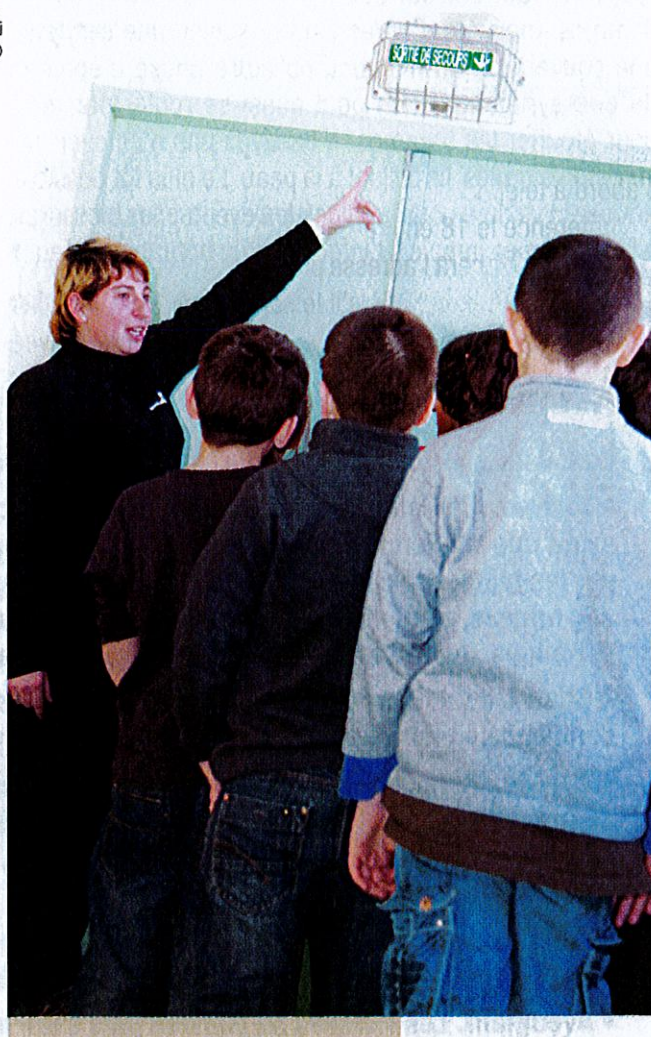
En cas d'intervention des pompiers, se diriger vers un lieu de regroupement abrité et fermé où les enfants seront protégés des aléas climatiques. En effet, une intervention peut facilement durer quatre à cinq heures et on n'aura pas l'autorisation de retourner dans les bâtiments avant que tout soit terminé.

Compter

Vérifier les effectifs au point de rassemblement. Si un enfant manque, il faut le trouver. D'où l'importance de savoir précisément dans quelle chambre dort chacun. Chaque animateur doit savoir nominativement de quels enfants il doit s'occuper. On peut aussi demander aux enfants de vérifier que tous ceux qui partagent leur chambre sont présents. La feuille d'appel de chaque groupe doit être dans le bureau, mais aussi dans la chambre de chaque animateur et emportée pendant l'alerte.

L'évacuation horizontale

Privilégier une « *évacuation horizontale* » peut être une bonne solution dans le cas d'un grand bâtiment à plusieurs étages. Il s'agit de choisir à l'étage une salle à l'abri des fumées et munie de fenêtres pour s'y regrouper dans un premier temps. On y fait un premier appel. S'il manque quelqu'un, on peut ainsi aller le chercher très rapidement ; à l'inverse, lorsqu'on constate une absence seulement une fois que tout le monde est sorti, on pourrait perdre un temps précieux à remonter dans les chambres. Le regroupement horizontal permet aussi de calmer les enfants, d'éviter la panique qui peut entraîner par exemple des chutes dans l'escalier – et donc des entorses ! – lors de descentes précipitées sans lumière ou avec le faible éclairage des « *blocs d'éclairage de sécurité* ». Une fois qu'on a vérifié que l'effectif est au complet, on peut entamer la descente en groupe.



Le sens des flèches vertes indique le sens de l'évacuation.

Évaluer l'exercice

On mesurera le temps qu'a nécessité l'évacuation complète des bâtiments. On évaluera ensuite si le signal d'alarme et le dispositif de sécurité ont bien fonctionné et si les consignes ont bien été respectées. En fonction des résultats, on essaiera de remédier immédiatement aux anomalies constatées.

Quelques règles à suivre en cas d'incendie

- Toucher les portes avant de tenter de les ouvrir. Si la poignée est chaude, sortir par une autre issue si vous le pouvez. Une porte chaude signifie que le feu est de l'autre côté.
- Ramper sous la fumée et rester près du sol jusqu'à un lieu sûr si la pièce est remplie de fumée.
- Si les cheveux ou les vêtements de quelqu'un prennent feu, il ne faut surtout pas courir, ce qui raviverait les flammes, mais étouffer les flammes avec une serviette, une couverture, un manteau ou autre chose d'épais et de non-synthétique. On peut aussi se rouler par terre pour étouffer les flammes. N'essayez pas d'enlever des vêtements brûlés, ils collent à la peau. Le plus tôt possible, arrosez la victime pour rafraîchir les éventuelles blessures.
- Ne retournez jamais à l'intérieur d'un bâtiment en feu. ▶

Roselyne Van Eecke



Donner l'alarme, appeler les pompiers, évacuer, rassembler, compter.

À retenir...

De tous les accidents, l'incendie est le plus lourd de conséquences. Il tue et détruit.



- **Toxique.** L'incendie de nuit est le plus meurtrier. Il peut couvrir pendant des heures avant que les flammes n'apparaissent. Les victimes sont intoxiquées pendant leur sommeil par les fumées toxiques. Une victime intoxiquée est incapable de fuir, mais une simple exposition aux fumées, même très brève (moins de cinq minutes) peut donner lieu à un handicap à vie : asthme chronique, insuffisances rénale, hépatique, cardiaque et respiratoire.
- **Chaud.** Il fait 600 °C en cinq minutes dans un espace clos. La température peut atteindre 1 200 °C dans une cage d'escalier.
- **Rapide.** Un feu et ses fumées toxiques se propagent très vite, les victimes ont très peu de temps pour réagir. En pareil cas, les personnes concernées disposent de trois minutes pour réagir. En effet, pour éteindre un feu, il faut, à la première minute, un verre d'eau, à la deuxième minute, un seau d'eau, à la troisième minute, une citerne d'eau.
- **Dévastateur.** L'incendie implique d'emblée l'ensemble des personnes présentes sur les lieux. Il fait des victimes multiples et provoque des dégâts matériels très importants.
- **Aveuglant.** Les victimes ne peuvent plus s'orienter pour fuir. Les flammes et les fumées provoquent la panique qui suscite de mauvais réflexes.